

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE PRÉVOYANCE

Entreprise : _____ N° d'affiliation: _____
Rue, n°: _____ NPA, localité: _____

La commission de prévoyance est composée d'un représentant de l'employeur et d'un représentant des salariés.

A été nommé(e) représentant(e) de l'employeur:

Nom: _____ Prénom: _____
Rue, n°: _____ NPA, localité: _____

Signature:

A été élu(e) représentant(e) des salariés:¹

Nom: _____ Prénom: _____
Rue, n°: _____ NPA, localité: _____

Signature:

¹Tous les salariés assurés ont été invités à l'élection du représentant des salariés.

A été élu(e) président(e) de la commission de prévoyance: _____

Durée du mandat et élection de remplacement

Le mandat dure 3 ans. Sauf communication contraire à la caisse de pension Alvoso, la durée du mandat est reconduite tacitement à son terme. L'élection d'un nouveau membre met fin au mandat du titulaire précédent.

La résiliation de la relation de travail entraîne la démission de la commission de prévoyance. Dans ce cas-là, il convient d'élire un nouveau membre et d'en informer immédiatement la caisse de pension Alvoso au moyen d'un nouveau formulaire «Élection de la commission de prévoyance».

La procédure à suivre lors de l'élection et les tâches de la commission de prévoyance sont définies dans le règlement de prévoyance. La dernière version du règlement de prévoyance de la caisse de pension Alvoso fait foi.

Pour la commission de prévoyance:

Lieu et date: _____ Signature du (de la) représentant(e) de l'employeur: _____ Signature du représentant des salariés: _____
